

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

Suppléants présents :

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil : Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Aurélie AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

N°21.06.2023-16 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES ENFANCE ET PRECISION SUR LE TARIF HORS SIVOM

Madame la Présidente explique qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur des structures enfance. L'adresse mail et le numéro de téléphone de l'accueil de l'île aux enfants est à modifier et les modalités d'application du tarif pour les familles habitant hors secteur du SIVOM sont à préciser.

Par ailleurs, par délibération 22.03.2023-27, le comité syndical a procédé à une augmentation des tarifs enfance après une refonte des tranches de quotient familial et a créé un tarif hors SIVOM. Il est

souhaitable de préciser que le tarif hors secteur SIVOM est appliqué pour l'accueil des enfants dont aucun des deux représentants légaux n'est domicilié sur le territoire couvert par le SIVOM du secteur de Ligné.

Vu

- Le code général des collectivités territoriales
- La délibération n°22.03.2023-27 du 22 mars 2023 portant augmentation des tarifs des structures enfance

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

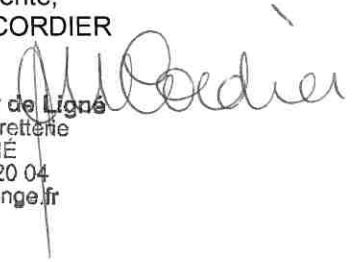
Suffrages exprimés :			
Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Préciser que les tarifs hors secteur SIVOM s'appliquent pour l'accueil des enfants dont aucun des deux représentants légaux n'est domicilié sur le territoire couvert par le SIVOM du secteur de Ligné,
- Dire que la délibération n°22.03.2023-27 est modifiée en conséquence,
- Approuver les modifications du règlement intérieur des structures enfance

Pour extrait conforme aux registres

La Présidente,
Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perretière
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :